



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
L'ÎLE D'YEU

Séance du : 17 décembre 2024

Numéro de la délibération : DEL/BC/17/12/217

Date Convocation 11/12/2024	<p>Le 17 décembre Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 15 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Manuela AUGEREAU, Patrice BERNARD.</p> <p>PROCURATIONS 5 : Emmanuel MAILLARD, Alice MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sandrine TARAUD, Yannick RIVALIN et qui ont donné respectivement procuration à Judith LE RALLE, Didier MARTIN, Isabelle CADOU, Manuella AUGEREAU et Patrice BERNARD.</p> <p>ABSENTS 7 : Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY, Sophie FERRY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
Date Affichage 11/12/2024	
Nombre de Conseillers :	
- en exercice 27 - présents 15 - procurations 05 - absents 07	

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COLLEGE LES SICARDIERES 2024-2025

Rapporteur : Judith LE RALLE

Un Contrat local d'éducation artistique (CLEA) a été signé en 2021 entre l'Education nationale, la DRAC des Pays de la Loire et la mairie de l'île d'Yeu. Ces 3 partenaires en ont décidé le renouvellement en 2024 pour 3 années supplémentaires. L'objectif est d'encadrer l'organisation d'activités culturelles auprès de différents publics, notamment scolaires, et de générer une dynamique durable participative.

Dans ce cadre, le Collège Les Sicardières a souhaité renouveler une nouvelle fois le partenariat initié en 2022 avec le service patrimoine. Plusieurs visites ou présentations en classe en lien avec l'histoire insulaire seraient réalisées dans ce cadre par le service patrimoine. Chacune des classes du collège bénéficiera au moins d'une visite.

Le service patrimoine propose d'établir une convention de partenariat entre la mairie de l'île d'Yeu et le Collège Les Sicardières pour l'année scolaire 2024/2025.

Ces animations sont destinées au public scolaire insulaire, elles seront proposées à titre gracieux ; la convention de partenariat fait cependant état de leur valeur commerciale.

Considérant la mission du service patrimoine de la mairie de l'île d'Yeu, qui est de rendre le patrimoine local accessible au plus grand nombre,

Considérant l'importance de bien connaître l'histoire du territoire où l'on vit,

Considérant l'établissement d'un Contrat local d'éducation artistique entre l'Education nationale, la DRAC des Pays de la Loire et la mairie de l'île d'Yeu en 2021,

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (20 POUR) :

- ♦ **AUTORISE** la convention de partenariat ci-jointe, établie pour l'année scolaire 2024-2025 entre le Collège Les Sicardières et la mairie de l'île d'Yeu.
- ♦ **APPROUVE** la gratuité proposée à l'établissement scolaire pour la réalisation des prestations mentionnées sur la convention.
- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU